



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 mars 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Mars 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 Mars 1998

Vente d'eau à la Commune d'AIFFRES - Convention de coopération

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à Mme Chantal BARRE.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Marie-Cécile MORISOT.

DELIBERATION D98116

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mars 1998

Eau et Assainissement

Vente d'eau à la Commune d'AIFFRES - Convention de coopération

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Une convention avait été passée entre la commune de NIORT et la commune d'AIFFRES pour la vente d'eau à cette dernière. Cette convention avait été approuvée par une délibération en date du 20 Janvier 1995.

La qualité de l'eau des captages d'AIFFRES se dégradant, cette commune se voit contrainte de s'approvisionner de façon plus constante sur le réseau de NIORT.

Compte tenu des quantités d'eau plus importantes qui seront fournies annuellement, les deux parties ont renégocié les tarifs de livraison de l'eau. Un tarif dégressif par tranches a été retenu. Ce tarif intègre les charges de production et d'adduction de l'eau jusqu'aux limites communales.

La nouvelle convention prévoit également dans les années qui viennent la recherche d'une coopération plus étroite entre les deux parties, cette coopération pouvant être l'adhésion de la commune d'AIFFRES au Syndicat de MAGNE- COULON - BESSINES - NIORT.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la nouvelle convention avec Monsieur le Maire de la commune d'AIFFRES.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD

[Ordre du jour](#)